



Rupture conventionnelle..... ou pas

Suite à notre question en CSE concernant le départ de l'ancienne secrétaire de direction et la non réponse de la direction, toujours prête à assumer ses responsabilités en cas de question dérangeante, la CGT pense que vous êtes en droit de connaître certains de ces arrangements entre ami(e)s !

Pour beaucoup d'entre nous, toute notre carrière a été réalisée au sein de l'établissement, souvent en horaire posté et dans des conditions parfois difficiles même si au fil du temps celles-ci se sont améliorées.

Après plus de 40 ans de bons et loyaux services, la dernière ligne droite est longue et l'envie de souffler se fait ressentir.

De ce fait, vous êtes nombreux à avoir sollicité le service RH pour bénéficier d'une RC.

Cependant la réponse, même après plusieurs sollicitations, est toujours négative sauf pour une certaine caste.

Dixit Madame la DRH, cette doléance est accordée seulement « quand cela nous arrange », belle preuve d'immoralité...

Un peu d'historique...Revenons sur le plan RCC (collective) sur lequel nous devrions n'avoir rien à redire vu que notre syndicat était signataire de l'accord.

Celui-ci était réservé aux ressources dites Manufacturing, à notre connaissance une personne du service « Finance » a pu en bénéficier, par un tour de passe-passe certainement...

Mais que dire des présumés coupables dans l'affaire des plaquettes, tous partis avec un joli pactole....pendant que d'autres, irréprochables, sont restés sur la touche !!

Bref...revenons à nos moutons

Savez-vous que l'ancien responsable de l'usinage est également parti avec un joli parachute doré, non pas sans avoir donné de sa personne en s'engageant à prendre sur ses nombreux congés et cela une fois par semaine jusqu'à sa date de départ ?.....d'autres cadres n'ont pas eu cette chance.

Le dernier en date, la secrétaire de direction, qui de surcroit ne sera pas remplacée et est partie avec une rondelette somme cumulée à 6 chiffres devant la virgule (nous taisons la somme totale pour ne pas heurter votre sensibilité ...cela prévaut également pour certaines personnes citées précédemment).

Enfin il y a les arrangements....mais seulement dans le sens ou cela aurait pu porter préjudice à notre entreprise, les palabres devant les tribunaux sont long et couteux pour des affaires de harcèlement.....

Bien sûr, une fois la RCI signée, la clause de confidentialité cloue le bec définitivement.

Le positif, dernièrement une personne a bénéficié d'un départ grâce à l'intervention de notre directrice, nous voyons une lueur d'espoir pour certains d'entre vous qui sont au bout du rouleau pour des raisons médicales ou psychiques.

Nous demandons un minimum de bon sens et d'égalité.

Nous espérons à l'avenir, afin d'éviter ce genre d'affichage, que la direction répondra franchement à nos questions.

La CGT